	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-322

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2024-322

**Groupement d'intérêt public (GIP) - Grand projet des villes rive droite (GPV) -
Subvention de fonctionnement 2024 - Subvention d'investissement 2024 / 2025 -
Programme d'actions spécifique "Territoire entrepreneur Rive droite" - Conventions -
Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de la démarche Territoire entrepreneur rive droite (TERD)

Le Groupement d'intérêt public (GIP) du Grand projet des villes de la rive droite (GPV) a été constitué en 2001 par les maires de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac pour soutenir le développement local et coordonner le projet de territoire.

Depuis 2016, le GPV porte une démarche de détection, stimulation et facilitation de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) appelée Territoire entrepreneur rive droite (TERD).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des contrats de co-développement de sixième génération pour la période 2024 à 2027, avec un volet spécifique à l'économie sociale et solidaire (ESS).

Bilan d'action pour l'année 2023

Dans le cadre du développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers, le GPV a accueilli 91 porteurs de projets, dont 70% issus des QPV/QVA (Quartier de vieille active) au sein de permanences dans les lieux de proximité des 4 villes. 16 ateliers pour entrepreneurs en phase d'amorçage ont été organisés.

Par ailleurs, le GPV s'est engagé dans une étude sur les interactions entre les opérations de déconstruction et l'emploi local et a facilité l'insertion professionnelle dans les métiers de l'alimentation sur le site de la Vieille cure à Cenon.

Plan d'action « Territoire entrepreneur rive droite » 2024

Le programme d'action de la démarche TERD se décline en trois points principaux.

Premièrement, le CitésLab comme première marche pour entreprendre en QPV.

Autrefois appelé SocialLab, le CitésLab porte la démarche de détection, stimulation et facilitation de l'entrepreneuriat dans les QPV. Il a pour objectif de :

- Accueillir les porteurs de projets, dans des permanences localisées dans les quartiers et de les orienter vers les structures d'accompagnement
- Accompagner les habitants souhaitant créer leur propre emploi en les informant sur les possibilités de formations et la constitution des dossiers de demande de subvention
- Développer une dynamique collective d'acteurs et de partenaires autour de l'entrepreneuriat

- Favoriser les initiatives économiques dans les quartiers.

Deuxièmement, l'accompagnement à l'émergence d'initiatives innovantes pour favoriser l'emploi des habitants.

Dans le cadre de projets en lien avec l'économie circulaire, le GPV s'attachera à faire le lien entre les besoins en matière de réemploi des acteurs de la déconstruction et reconstruction et les acteurs de l'ESS.

Dans le cadre de projets en lien avec l'alimentation, le GPV appuiera l'émergence de projets favorisant l'insertion sociale et professionnelle des habitants, en lien avec l'activité productive maraîchère dans le cadre du PAT (Projet alimentaire de territoire de Bordeaux Métropole).

Suite à l'incapacité d'un porteur de projet à s'inscrire dans la durée dans l'animation de l'espace ressource situé 5 rue Mallarmé à Cenon, l'ensemble du projet a été repensé et le GPV apportera son soutien technique aux réflexions de la future organisation.

Enfin, la réalisation d'une étude de renouvellement urbain sur la zone d'activités économiques de la Vieille Cure à Cenon.

Cette étude permettra de conforter la vocation économique du secteur tout en offrant de nouvelles perspectives de densification sur le plan foncier et immobilier.

L'étude poursuit quatre objectifs principaux :

- Estimer le potentiel et les conditions de mise en œuvre de la densification foncière et immobilière de la zone afin de maintenir les entreprises existantes mais aussi d'accueillir de nouvelles entreprises ;
- Redynamiser la zone d'activités dans une logique de montée en qualités urbaines et de prise en compte des enjeux environnementaux dont l'adaptation au changement climatique afin de répondre aux besoins des entreprises, salariés et usagers de la zone. ;
- Rationaliser le fonctionnement urbain, en tenant compte de son intégration au cœur d'un tissu urbain résidentiel ;
- Construire une nouvelle identité lisible et identifiée pour la zone d'activités

Budget prévisionnel 2024

Il est proposé d'accorder, en 2024, une subvention de 25000€ en fonctionnement et une subvention de 90000€ en investissement sur deux exercices, soit 45000€ en 2024 et 45000€ en 2025, au GIP-GPV pour le programme spécifique Territoire entrepreneur rive droite (TERD).

La participation de Bordeaux Métropole au titre du développement économique (entrepreneuriat) représente 32,24% du budget prévisionnel 2024 de cette action spécifique de 217100€. Le bilan 2023, les perspectives 2024 et le budget prévisionnel sont en annexe à la convention. Les numéros de contrats de co-développement du TERD sont les suivants C061228 pour le volet ESS et C061189 pour la partie Aménagement économique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relatif au Schéma de développement économique,

VU la délibération n°2023/595 du Conseil métropolitain du 1er décembre 2023 relative aux contrats de co-développements 6ème génération 2024-2027,

VU les demandes formulées par l'organisme n°2024-00170 pour l'aménagement économique et la n°2024-00166 pour la partie ESS,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'ingénierie apportée par le Grand projet des villes de la rive droite dans la démarche « Territoire entrepreneur rive droite » s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques économiques métropolitaines,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € en fonctionnement en faveur du Groupement d'intérêt public du Grand projet des villes de la rive droite pour son programme TERD,

Article 2 : d'attribuer une subvention en investissement de 90.000€ sur deux exercices, soit 45.000€ en 2024 et 45.000€ en 2025,

Article 3 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées,

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2024 pour la subvention de fonctionnement au chapitre 65, article 657381, fonction 61 et sur les budgets principaux des exercices 2024 et 2025 pour l'investissement au chapitre 204, compte 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame LACUEY, Madame LEPINE, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Monsieur TOUZEAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT
DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024	